

FOIRE AUX QUESTIONS COVID19 DES FAMILLES au 26/03/2020

Je souhaite en préambule :

- vous remercier pour avoir limité les appels pour prendre des nouvelles de vos proches. Vous libérez un temps précieux pour le personnel de l'établissement qui peut se consacrer à la prise en soins de nos aînés.
- vous apporter des réponses à vos questions légitimes à un moment où les réseaux sociaux et les médias diffusent de nombreuses fake news.

NON, les EHPAD ne sont pas le nouveau couloir de la mort comme l'écrit l'Est Républicain dans son édition du 25/03/2020.

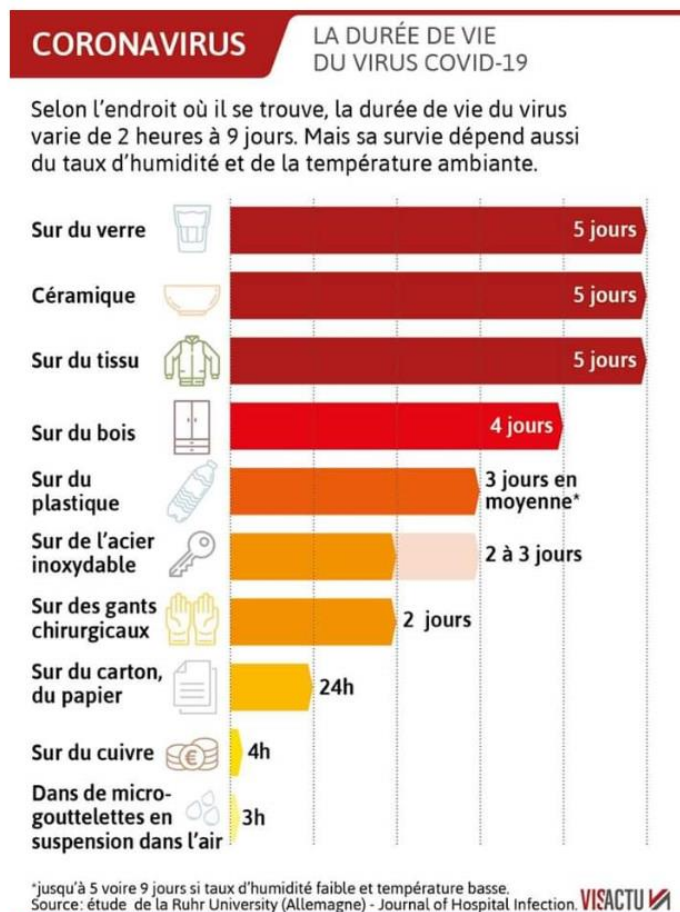
OUI,

- Nos aînés continuent d'être pris en charge par un personnel dévoué, compétent qui dépasse ses peurs.
- L'ensemble du personnel est mobilisé 24H/24H pour maintenir le lien social de nos aînés en cette période de confinement.
- L'ensemble du personnel, prenant en charge les patients ou les résidents, a à sa disposition un masque chirurgical par horaire de travail pour se protéger et protéger le patient ou le résident.
- Il y a ou il y aura des décès du COVID19 au CLS Bellevaux.
- Nos aînés continuent d'être accompagnés y compris au niveau de leur fin de vie.
- Il y a ou il y aura des guérisons du COVID19 chez nos patients et chez nos résidents.
- Une partie du personnel de Bellevaux est suspect ou a le Coronavirus.
- Déjà des personnels confinés pour COVID+ sont de retour au travail après 14 jours de confinement.


Laurent MOUTERDE

Comment se transmet le CORONAVIRUS ?

Le mode de transmission du coronavirus est sensiblement le même que celui de la grippe, c'est-à-dire qu'il se transmet d'homme à homme lors de contacts rapprochés (se toucher ou se serrer la main par exemple) et par voie aérienne en toussant ou en éternuant (gouttelettes de salive, postillons) ». Les coronavirus survivent probablement jusqu'à 3 heures sur des surfaces inertes sèches et jusqu'à 6 jours en milieu humide. Ainsi, la transmission manuportée à partir de l'environnement ou du patient est possible.



Comment se protéger ?

 A son domicile	Respecter les limitations de sorties
	Laver ses mains régulièrement
	Utiliser des mouchoirs à usage unique
	Tousser dans son coude
	Aérer les pièces quotidiennement

Le CLS Bellevaux dispose-t-il d'un personnel suffisant ?

J'ai déclenché le plan blanc le 13 mars 2019. Ce plan blanc permet de mobiliser l'intégralité des personnels de l'établissement pour assurer une continuité des prises en charge. Actuellement l'établissement a un fort taux d'absentéisme COVID19 et autre. La mise en œuvre du plan blanc et le recours à l'intérim permet actuellement d'assurer une prise en charge satisfaisante.

Des activités de distractions et de réassurance ont-elles pu être mises en place ?

L'ensemble du personnel de l'accueil de jour qui est fermé depuis le 6 mars. Il est redistribué dans l'établissement pour assurer avec l'animation le lien social entre vos parents et vous. Ils assurent aussi des animations pour éviter si possible l'ennui et la solitude.

Le personnel de rééducation poursuit dans la mesure du possible ses prises en charge individuelles.

Y a-t-il pour les familles la possibilité d'exfiltrer un proche d'une EHPAD et si oui comment et dans quelles conditions matérielles et sanitaires ?

Ceci est possible pour les résidents en EHPAD et en Hébergement temporaire. Ils peuvent être transportés par VSL ou ambulances. S'ils sont dans un service sans COVID ou s'ils n'ont pas de symptômes, le test est inutile.

Pour les patients en USLD, ceci n'est possible que sur avis médical d'un praticien hospitalier.

Quels sont les soins apportés aux résidents ou aux patients COVID+ ou suspicion COVID ?

Ils sont confinés en chambre et s'ils sont en chambre double les deux patients sont confinés pendant 14 jours. Ils sont pris en charge comme d'habitude. Les agents ont tous les équipements de protection pour se protéger.

Quelle est la procédure mise en place en cas de décès ?

Le corps doit être déposé en **cercueil simple**, répondant aux caractéristiques définies à l'article R. 2213-25 du code général des collectivités territoriales.

La visite des familles et des proches à une personne décédée(COVID-19) se fait au niveau du salon funéraire retenu par la famille. En l'absence de famille, une convention a été passée avec les PFG de la rue de Vesoul.

- Visiteur totalement **équipé avec les protections individuelles** fournies par le service
- **Ne pas dépasser une à deux personnes en même temps**
- Respecter les **mesures barrières**,
- Respecter la **distance d'un mètre** entre les personnes et vis-à-vis du personnel.

Le visage est présenté aux proches à une distance d'au moins un mètre, le contact avec le corps n'étant pas autorisé.

Les effets personnels des personnes décédées peuvent être mis dans une **poche hydrosoluble** qui a bénéficié d'un essuyage désinfectant (oxyfloor, eau de javel) et **qui ne doit en aucune façon être ouverte avant un lavage en machine à 60°C**. Tout autre effet personnel doit être **totalemt désinfecté** avant d'être restitué aux familles.